

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2012

L'an 2012, le 3 février à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian Bago, Maire, en présence de Messieurs Armand Dedieu et Georges Masfranckx et Madame Louisa Loyer maires-adjoints, de Madame Anne Bernstein, de Messieurs Gérard Barrier, Jean-Pascal Descamps, Dominique Fasse et Michel Noirault formant la majorité des membres en exercice.

Madame Dorothee Boudine est absente excusée et donne procuration à Madame Louisa Loyer.

Madame Catherine Van Isacker †

Le secrétaire de séance est Jean-Pascal Descamps.

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2011.

2. Emprunt

Lors du Conseil Municipal du 2 décembre 2011, il a été décidé que la commune ferait un nouvel emprunt de 60 000€ afin de régler les factures de travaux relatifs à la nouvelle école. La Commune ayant de la trésorerie à ce moment, l'emprunt n'a pas été contracté.

Dans la situation actuelle, étant donné que les lignes de trésorerie n'existent plus, le paiement des entreprises s'étalerait jusqu'à début 2013, ce qui n'est pas envisageable. La possibilité d'emprunt a donc de nouveau été étudiée et Monsieur Armand Dedieu propose un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de 80 000€, à un taux de 3.46% avec un remboursement in fine dans 2 ans. Il propose également de rembourser une partie du capital au semestre, en plus des 340€ de frais.

Le paiement des entreprises enclenchera le versement de subventions et devra être fini pour fin juillet 2012.

Le Conseil adopte à l'unanimité ce projet et mandate Monsieur le Maire pour réaliser cet emprunt, et en cas absence du Monsieur le Maire, le conseil l'unanimité accepte que Monsieur Dedieu fasse les démarches et signe les divers documents par délégation.

3. Affaire Pesch

Un énième courrier daté du 22 janvier a été reçu en mairie en R/AR.

Dans un souci de clarté et afin de faciliter l'analyse de la situation par le conseil, Mr le Maire a remis à chaque conseiller une copie de :

- La lettre de Mr PESCH
- La lettre de Mr PESCH du 30 octobre 2011 adressée à ERDF CERGY
- Le courrier du service foncier du Conseil General adressé à Mr PESCH le 20 déc. 2011
- L'extrait de l'article D du mémoire de notre avocat suite la requête de Mr PESCH

Le conseil reprenant chaque point du courrier de Mr PESCH précise :

- Que Mr PESCH s'est bien porté acquéreur du délaissé, le courrier du CG précisant bien sa demande d'acquisition par son courrier du 2 octobre 2011 et sa visite dans les locaux du CG le 18 novembre 2011 et contrairement à ce qu'affirme Mr PESCH, la mairie a bien été consultée par le service foncier.
- Pour répondre au CG le conseil a délibéré lors de son assemblée du 2 décembre 2011 et à l'unanimité a rejeté la demande d'achat du délaissé par Mr PESCH (pour plus de détails se reporter au compte rendu)
- Que le délaissé en question soit dans le domaine public ou le domaine privé cela ne change rien, le propriétaire est toujours le Conseil Général et la commune de Bréançon en a toujours eu la jouissance. Mr le Maire donne un autre exemple, l'ancien tracé du chemin de fer qui relie Marines à l'ancienne gare de Bréançon est dans le domaine privé du Conseil General et pourtant nous en avons la jouissance en tant que chemin de randonnée.
- Pour le déplacement du poteau électrique Mr PESCH indique que cela ne pourrait se faire en l'état aux seuls frais de Mr BARRIER, le conseil municipal réaffirme que les frais seront en totalité supportés par Mr BARRIER conformément au devis ERDF établi à son nom,

4. Elargissement de la rue de l'Eglise

Mr le Maire présente le projet de division du terrain Desouilles établi par le géomètre MONET-BRIER : l'élargissement de la chaussée représente l'achat pour la commune de 58 m² au prix de 1€ le m² (prix qui n'a pas encore fait l'objet de l'avis du service des Domaines)

A l'unanimité le conseil donne son accord.

5. Divers

- Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Val d'Oise : 80% de la population du département étant concentrés sur les 20% du territoire Sud, les travaux d'équipement en fibre numérique commenceront par là. Le Vexin ne sera pas concerné avant 2020/2030

Les nouveaux habitants doivent être conscients qu'en attendant, les accès Internet sont sur notre commune de débit faible .

- Le contrat rural concernant le financement de la cantine, l'aménagement de la place de la Mairie et la nouvelle mairie, expire le 30/11/2012. La dernière tranche des travaux devra commencer avant cette date. Chaque lot de travaux ayant un montant inférieur à 15 000€, il n'y aura pas d'appel d'offre.
- Syndicat de gendarmerie : le projet de nouvelle gendarmerie est en phase de consultation, les emprunts sont décidés. Le coût minimum sera de 1.87€/habitant /an et au maximum de 10€ par habitant. (Pour rappel, le service de pompiers, SDIS, coûte 16€/ habitant/an

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 18h45.